PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité, que le Conseil, à une séance ordinaire tenue par téléconférence, le 1er juin 2021, a adopté le règlement municipal numéro RM06-2021 et intitulé **RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS ET SERVICES.**

Le règlement peut être consulté au bureau du secrétariat municipal sis au 595, route 309 à Val-des-Bois.

DONNÉ à Val-des-Bois, ce 2e jour du mois de juin 2021.

Anik Morin
Directrice générale et secrétaire-trésorière